

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 28-01-2022

M.B. 18-03-2022

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 86 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Marie-Angèle DEHAYE, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Marie-Christine JADOT devient effectif,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

«Sont nommés membres de la commission de l'action culturelle et territoriale pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1° en qualité d'experts en centres culturels, dont :		
a) cinq issus de services culturels des différentes provinces francophones	Béatrice Agosti (Hainaut)	Valérie Formery (Hainaut)
	Marine Libert (Namur)	Pascale Thelen (Namur)
	Jean Michel (Liège)	
	Frédéric Philipin (Luxembourg)	
	Thierry Pierre (Brabant wallon)	
b) quatre issus d'un centre culturel reconnu	Justine Constant	/
	Frédéric Mazzochetti	Denis Lefèvre
	Magali Dereppe	Samia Ait Oussaid
	Valérie Lossignol	Maud Mallet
c) un issu des services culturels de la Commission communautaire française	Janine Le Docte	
d) six exerçant la fonction de directeur dans un centre culturel dont l'action est reconnue	Jérôme Wyn	Benjamine Huyghe
	Bruno Wynands	Samuel Nicola
	Myriam Masson	Nathalie Lourtie
	Carine Dechaux	/
	Edith Grandjean	/
	Bernard Michel	Amik Lemaire
2° en qualité d'experts en lecture publique, dont :		
a) deux exerçant la profession de dirigeant d'un opérateur d'appui	Marie-Christine Jadot	
	Cécile Paul	
b) dix exerçant leur profession dans une bibliothèque publique locale	Damien Beun	/
	Mathieu Courtoy	/
	David Francq	/
	Guy Marchal	/
	Laurence Moussiaux	/
	Isabelle Peeters	/
	Anne-France Stimart	Carine Remery
	Nicolas Fanuel	/
	Roseline Lemaire	/
	Emilie Herman	/

	Effectifs	Suppléants
c) un exerçant sa profession dans une bibliothèque publique itinérante	Bénédicte Dochain	
d) un exerçant la profession de directeur dans une bibliothèque publique spéciale	Michèle Dubois	
e) un titulaire d'un bachelier de bibliothécaire documentaliste ou d'un master en sciences et technologie de l'information et de la communication	Emilie Garcia Guillen	Colombine Depaire
f) un en multimédia	Thomas Pauly	Savinien Peeters
3° en qualité experts en créativité et pratiques artistiques en amateur issus des différentes disciplines artistiques concernées, selon une répartition équilibrée entre les centres d'expression et de créativité et les pratiques artistiques en amateur		
	Astrid De Hults	
	Valentine Coppens	
	Véronique Swennen	
	Pierre Bottequin	
	Martine Conart	
	Béatrice Martin	
	Stéphan Surin	
	Salim Haouach	
	Bénédicte Dujardin	
	Marie Batteux	
	Marie-France Bouvy	
	Frédéric Mariage	
	Gilles Bogarts	
	Nacer Nafti	
	Jean-Marie Xhonneux	
	Pierre Ernoux	
	Paula Fuks	
	Loti Piris Nino	
	Fabrice Vandersmissen	
	Fabrice Imbert	
4° en qualité d'experts, en particulier dans l'exercice d'une profession relative :		
a) à l'éducation permanente	Céline Martin	Caroline Coco

	Effectifs	Suppléants
b) aux musées et autres institutions muséales	Caroline Wintgens	Jacques Toussaint
c) à l'enfance et la jeunesse		
d) aux lettres et au livre	Natacha Wallez	Alain Devalck
e) aux arts de la scène	Mélanie Verscheure	
f) aux arts plastiques	Philippe Luyten	Stéphane Arcas
g) à l'audiovisuel et au cinéma	Gauthier Jacquinet	Sarah Martin
	Pierre Etienne	

Le présent arrêté prend effet le 01 février 2022.

Bruxelles, le 28 janvier 2022.

B. LINARD